

REUNION DE QUARTIER SUD

Vendredi 16 avril 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Révision du Plan local d'Urbanisme**
- 2/Budget de la Ville 2021**
- 3/ Planification des travaux sur le quartier Sud**
- 4/ Echanges et questions sur le quartier Sud**

ACCUEIL

Madame la Maire, Rafika REZGUI, accueille les participants et rappelle la volonté de l'équipe municipale d'encourager les habitants à participer aux décisions qui concernent la ville et de favoriser toutes les formes facilitant la compréhension des enjeux de notre territoire.

Madame la Maire est accompagnée de Madame Guillaine YENKETRAMDOO, conseillère municipale référente du quartier Sud, de Monsieur PROPONET, Adjoint à la Maire chargé de l'aménagement urbain et des mobilités et de Monsieur LACAMBRE, 1er adjoint aux finances, au personnel et à l'administration générale.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

La présentation de Monsieur PROPONET (objectifs du PLU, calendrier et participation des habitants) est disponible dans le power point présenté en annexe.

BUDGET DE LA VILLE 2021 :

- La présentation de Monsieur LACAMBRE (Objectifs de la Programmation Pluri-annuelle des Investissements et dépenses d'investissements 2021) est disponible ici.

PLANIFICATION DES TRAVAUX SUR LE QUARTIER SUD

La présentation de Madame YENKETRAMDOO est disponible ici.

QUESTIONS SOULEVEES PAR LES PARTICIPANTS :

| QUESTION / PROBLEME / DEMANDE | REPOSE / SUIVI |
|--|---|
| <p>Quel est le devenir du 84 rue de Gravigny (derrière le groupe scolaire Jean de la Fontaine) ?</p> | <p>La promesse de vente a été réalisée sous le précédent mandat. Les recours contestant cette construction ont été perdus. Cette vente aura donc lieu en 2021.</p> <p>Des travaux d'aménagement ont été anticipés pour sécuriser l'accès du groupe scolaire (300 000 € de travaux) sur le budget 2021.</p> |
| <p>Un quota de logements sociaux est imposé aux villes: va-t-on chercher à atteindre l'objectif des 25% de logements sociaux sur la commune ou accepter de payer l'amende ?</p> | <p>La loi SRU impose aux villes 25 % de logements sociaux sur leur territoire. Le non-respect de ce quota est passible d'une amende. A ce jour, il manque environ 500 logements sociaux sur notre territoire.</p> <p>Dans le cadre de la révision générale du PLU, le préfet de l'Essonne a déjà fait savoir à la Commune que l'atteinte de cet objectif sera obligatoire. Pour y parvenir, la municipalité envisage de limiter le recours à la construction nouvelle avec la reconversion de parcs de logements existants. Ainsi, à ce jour, environ 170 logements nécessitant des travaux de remise en état et d'embellissements viennent d'être acquis par une société de logement social.</p> <p>Sans construire de nouveaux logements et tout en améliorant la qualité du parc existant, la municipalité souhaite diminuer sa carence en logements sociaux</p> |
| <p>Quels sont les logements qui pourraient être convertis en logements sociaux ?</p> <p>Envisagez-vous des logements sociaux en accès à la propriété ?</p> | <p>Un projet de conversion est actuellement en cours avenue Mazarin et rue Pasteur. Un travail est en cours avec le bailleur social sur le mode de gestion, la mise à disposition d'un contingent à la commune et la mise en place d'un gardien pour assurer le rôle d'acteur de proximité, fondamental au bon fonctionnement des résidences sociales.</p> <p>Concernant l'accès à la propriété, cela sera précisément défini dans le cadre du PLU à partir des échanges avec les Chiroquois : c'est la concertation qui définira ces sujets.</p> |
| <p>Demande d'intervention pour sécuriser les abords de l'école Pierre et Marie Curie, plus précisément au niveau du virage: réfection des trottoirs, amélioration de la visibilité des écoliers ?</p> | <p>Les différents problèmes vont être étudiés par les services et des solutions pour sécuriser le cheminement des écoliers vers l'école seront apportées.</p> <p>Ces travaux sont priorités pour l'été 2021.</p> |
| <p>Le port du masque est peu respecté dans certains quartiers de la Ville malgré l'arrêté municipal. Plusieurs affiches rappelant l'obligation du port du masque ont été détériorées...</p> | <p>Au-delà de l'arrêté municipal, un arrêté préfectoral a été pris obligeant le port du masque sur l'ensemble du territoire de l'Essonne : Police nationale et Police municipale sont parfaitement habilitées à verbaliser les contrevenants (135 €).</p> <p><i>Les pancartes et affichettes ont été réinstallées le lendemain de la réunion.</i></p> |

| QUESTION / PROBLEME / DEMANDE | REPOSE / SUIVI |
|--|---|
| <p>Demande d'interventions pour enlèvement de voitures ventouses : rues de Gravigny, Mermoz et allée du Pré au Roi.</p> | <p>Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale plusieurs actions ont été mises en œuvre pour lutter contre les véhicules ventouses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - enlèvement de 125 véhicules : malgré leur coût pour la Ville, ces actions d'enlèvement se poursuivront. - renégociation du contrat avec le fourériste : la facturation des enlèvements a été divisée par 2 (de 200 € à 100 € par enlèvement). <p>Il est rappelé que les copropriétés et bailleurs doivent procéder à l'enlèvement des véhicules sur leur domaine : la Police municipale peut être autorisée à intervenir, via une résolution prise en Assemblée Générale, pour des infractions au code de la route de type stationnement dangereux ou empêchant la libre circulation, mais elle ne l'est pas pour des enlèvements de véhicules ventouses.</p> <p>Le signalement des véhicules ventouses identifiés lors de la réunion a été transmis à la Police municipale.</p> |
| <p>Comment peut-on agir contre la pollution récurrente du Bief ? Des hydrocarbures sont régulièrement déversés : que peut-on faire ?</p> | <p>Effectivement, il y a eu 2 épisodes de pollution dernièrement. Une recherche est conduite sur Morangis et Chilly-Mazarin pour détecter le point de départ de ces pollutions. L'objectif est d'identifier l'auteur de ces pollutions et d'appliquer le principe du pollueur / payeur. Madame la Maire a saisi le Préfet chargé de l'application de la loi sur l'eau.</p> |
| <p>Dépôts sauvages et abusifs des encombrants : comment lutter contre ce fléau ? Si les dépôts ne sont pas immédiatement enlevés ils deviennent rapidement importants.</p> | <p>Il y a effectivement un vrai problème de respect de l'espace public concernant la dépose des encombrants. Le syndicat des ordures ménagères (SIREDOM) a modifié son règlement intérieur et plus particulièrement les conditions de dépose pour les professionnels. Pour contourner les nouvelles règles et diminuer leur coût, certains n'hésitent pas à se débarrasser de leurs dépôts sur l'espace public. C'est évidemment inadmissible. A l'automne, une brigade verte sera constituée pour renforcer les contrôles et les sanctions.</p> <p>Une réflexion sur ce dossier est actuellement menée : différentes pistes sont exploitées comme l'orientation vers un nouveau syndicat, le changement de mode de levée des dépôts ou encore le changement de modèle (retrait sur RDV par ex).</p> |
| <p>Demande de passage du Glutton sur l'allée du Pré du Roi.</p> | <p>La demande sera transmise aux équipes d'entretien pour passage.</p> |
| <p>Les poubelles sont sorties très tôt au niveau des nouvelles constructions : n'y a-t-il pas un règlement intérieur pour éviter l'encombrement des trottoirs par les poubelles ?</p> | <p>Un courrier a été adressé aux propriétaires pour leur rappeler l'impératif de respecter les règles de sortie des containers. L'ambassadrice du tri sera saisie pour un nouveau rappel des règles.</p> |

| QUESTION / PROBLEME / DEMANDE | REPOSE / SUIVI |
|--|---|
| Demande d'informations sur le fonctionnement des caméras de vidéosurveillance et sur la possibilité d'en installer dans les Résidences. | Il y a effectivement la possibilité pour les copropriétés d'installer des caméras mais le montage du dossier est complexe et doit être porté par la copropriété puisqu'il s'agit de résidences privées. |
| Demande d'information sur la destruction du mur entre Saint Eloi et les Résidences. | L'édification du mur a été réalisée sans concertation préalable des habitants qui déplorent, pour beaucoup d'entre eux la marginalisation de la résidence qui en résulte en plus du rallongement du circuit pour ceux qui veulent aller aux commerces. La municipalité a donc engagé I3F à rechercher une alternative rétablissant la libre circulation des personnes qui subissent les attroupements bruyants. Le projet est en phase de conclusion. |